Ami du Clergé du 6 septembre 1951

Deuxième partie : **PRÉDICATION**

SOMMAIRE

Notre-Dame des Sept Douleurs. — La Corédemptrice, 257.
Lectures sur l'Eucharistie. — « La Communion des cœurs dans la Fraction du pain » : VI. Ananie et Saphire, 259.
Conférence sur la vie chrétienne. — Loi de crainte, Loi d'amour, 261.

NOTRE-DAME DES SEPT DOULEURS
(15 septembre)

LA CORÉDEMPTRICE

Mes frères,

Chaque année, le vendredi qui précède la Passion de N.-S., nous commémorons la compassion de Notre-Dame. Comment ne pas voir là une heureuse et juste inspiration de notre liturgie ? Marie a été associée au Christ souffrant pour nous ; il convient que notre souvenir, notre reconnaissance, notre sympathie effective ne les séparent pas. Pour nous le rappeler, une deuxième fois la liturgie nous fait regarder Notre-Dame, dans les souffrances de sa compassion.

S'il est vrai, comme dit l'*Imitation,* que « toute la vie du Christ a été une croix et un martyre », Marie a été, toute son existence, la Mère compatissante. Aussi convient-il de célébrer Notre-Dame des Sept Douleurs.

Tradition et Evangile ont gardé le souvenir de trois principales manifestations de cette Compassion de Notre-Dame : *sur la voie douloureuse, — au pied de la croix, — à la mise au tombeau.* Accompagnons Marie à ces trois étapes de son martyre. Qu'elle nous donne de nous unir à sa compassion pour mieux comprendre la Passion de son Jésus.

I. — *Sur la voie douloureuse*

Une tradition, conservée dans la pratique du Chemin de la Croix, nous montre la Mère rencontrant son Fils chargé de la croix.

Comment a-t-elle su ce qui s'était passé dans la nuit du Jeudi au Vendredi Saint ? A-t-elle seulement pressenti, ou connu avec certitude que l'heure de son enfant était venue ? Quel a été le mouvement de son âme en face de cette révélation ?... A toutes ces questions l'Evangile ne répond pas. Il est difficile de suppléer à son silence. On en reste à des hypothèses.

On peut penser que les apôtres en fuite ont pris soin pourtant d'avertir la T. S. Vierge de ce qui se passait, lui ont rapporté certaines des paroles de Jésus pendant et après la Cène dont le sens leur est apparu dans toute son effrayante réalité après son arrestation ; avec précaution, pour ne pas meurtrir son cœur maternel, ils lui ont avoué cette arrestation. Alors, l'inquiétude a précipité la Vierge sur le chemin où elle pourrait rencontrer son Jésus. « Son heure » décisive était-elle arrivée, après seulement trois ans de ministère public ? allait-il encore échapper à ses ennemis, comme à Nazareth, ou, à la fête de la Dédicace, quand il s'évanouissait soudain à la vue de ceux qui voulaient s'emparer de lui ? De toute façon, cruel martyre d'un cœur de mère qui élargissait la blessure toujours ouverte depuis le jour de la Présentation de Jésus au Temple.

On peut imaginer aussi que la Sainte Vierge a assisté au déroulement des événements de la Semaine Sainte. Dans ce cas, son agonie aura commencé avec celle de son Fils. Toute cette nuit atroce, elle aussi sera passée par ces sentiments mêlés de tristesse, d'humiliation, de souffrance et ce frémissement de tout l'être sensible qui fit prier son Fils : « Père, mon Père, tout vous est possible, éloignez de moi ce calice ! » Mais chez elle aussi tout se sera achevé dans la parfaite acceptation du *fiat.*

On peut imaginer enfin que Jésus lui-même aura parlé à sa Mère plus clairement encore qu'à ses apôtres. Déjà il expliquait aux siens ce qu'il disait aux autres en paraboles ; cette fois, il lui aura dit, et dans le concret, qu'il lui fallait être désormais aux affaires de son Père...

A défaut de toute révélation dans l'Evangile, on s'arrête plus volontiers à cette dernière hypothèse. Marie était sa Mère et la corédemptrice : Jésus aura agi ainsi envers elle, en bon fils et en rédempteur loyal.

Et, tout de suite, malgré le sursaut de son cœur maternel, malgré le trouble plus grand encore que celui de l'Annonciation, malgré la désolation plus vive que celle de la perte de Jésus au Temple, elle aura redit son *fiat* premier. Elle n'aura eu en vue, elle aussi, désormais que la totale obéissance aux volontés du Père pour la gloire de Dieu et le salut des âmes.

En réalité, la rencontre de Jésus et de Marie, au début du chemin de la Croix, c'est la Mère corédemptrice accompagnant son Fils rédempteur à toutes les étapes de son calvaire, pour s'unir à ses souffrances et à son obéissance afin d'être victime et offrante avec lui pour le salut du monde.

II. — *Au pied de la croix*

Ainsi nous la montre S. Jean sur le sommet du Calvaire au moment où tout va s'accomplir : « elle se tenait debout au pied de la croix... »

A l'Annonciation, Dieu avait voulu faire dépendre l'Incarnation, et tout ce qui en serait la suite, du *fiat* ou de l'acquiescement de Marie. Ainsi agit Dieu qui respecte notre liberté et qui veut que nous méritions, qui en-

tend associer l'humanité à son salut en la personne de la Sainte Vierge. Elle est donc là au pied de la croix : elle ne reprend pas sa parole, elle ne se dérobe pas, à la dernière minute ; et elle renouvelle son agrément et son obéissance comme son Fils lui-même renouvelle le *fiat* de son entrée dans le monde : « Voici que je viens pour faire votre volonté...» Ainsi elle offre au Père son divin Fils pour notre salut avec toute son autorité de Mère, et de Mère corédemptrice, comme lui-même s'offre au Père pour notre rédemption.

En définitive, par là, elle nous adopte, de cette adoption surnaturelle bien supérieure aux adoptions humaines ; elle nous adopte pour ses fils spirituels, les fils de son *fiat* et de sa douleur, comme Jésus, mourant sur la croix, nous adopta pour frères. Et tout naturellement, du haut de cette croix est proclamée la maternité spirituelle de la T. S. Vierge. Cette maternité ne date pas de cet instant ; elle n'est pas faite seulement de la donation libre que fait Jésus en croix ; elle est contenue déjà dans le *fiat* de l'Annonciation, mais ici elle reçoit son achèvement. Et puisque c'est par la croix que se consomme la rédemption et notre adoption divine, il est bien que ce soit là que nous l'entendions proclamer.

Car vous savez que c'est le sens littéral — conséquent ou, immédiat, peu importe — que l'interprétation courante de l'Eglise donne à ces paroles de Jésus en croix à sa Mère et à S. Jean : « Voilà votre mère... Voilà votre fils. » Il y a là un bel exemple de piété filiale de Jésus envers sa mère qu'il ne veut pas laisser seule et une délicate attention à l'égard de Jean, son disciple bien-aimé, qu'il choisit pour veiller sur elle ; mais il y a plus que cette manifestation de piété et d'amitié, au moment le plus solennel de la mission de Jésus. Il y a une proclamation de cette fraternité et de cette maternité spirituelle que la rédemption achève, de lui à nous et de sa mère aux hommes. Ainsi pensait ce moine du XII^e siècle qui écrivait : « Au pied de la croix où elle se tient, elle enfante encore, mais dans la douleur... Elle est donc notre mère à tous et ce que Jésus disait au disciple bien-aimé, il aurait pu le dire justement à n'importe quel autre disciple, s'il eut été présent » [1].

Trois siècles plus tard, le vénérable Denis le Chartreux [2] disait plus expressément encore : « Le disciple bien-aimé désigne chacun des fidèles. En disant : « Voilà ta mère », Jésus l'a donnée pour mère à chacun des chrétiens, de sorte qu'elle est notre avocate à tous et que nous devons l'aimer et la vénérer par-dessus tout après Dieu. »

Bossuet reprend avec éloquence cette doctrine dans un sermon du Vendredi Saint (2°) : « Tous les disciples l'ont abandonné ; il n'y a que Jean son bien-aimé qui lui reste ; tellement que je le considère aujourd'hui comme un homme qui représente tous les fidèles ; et partant nous devons être disposés à nous appliquer tout ce qui regarde sa personne. »

La Compassion de Notre-Dame n'est pas seulement celle de Jean, ni des autres saintes femmes, ni du centurion Longin : une grande pitié de voir ainsi souffrir l'innocent, le juste, l'ami. Elle est une *compassion corédemptrice :* par ses souffrances et par son obéissance aux volonté du Père, Marie coopère à notre salut.

III. — *La mise au tombeau*

« Tout est consommé... Père, je remets mon âme entre vos mains. » Avec ces suprêmes paroles, tout est en effet fini pour Jésus. Mais non pas pour sa mère, notre Mère.

Une dernière douleur, c'est celle de Marie recevant dans ses bras et sur ses genoux, à la descente de croix, avant la mise au tombeau, le corps inanimé de son Jésus. De toute sa Compassion, peut-être, la scène la plus déchirante ; nous en avons fait l'image de la *Pieta,* de Notre-Dame des Sept Douleurs. Quelle douleur que celle des mères qui voient partir avant elles leurs enfants ! Combien cela se vérifie surtout pour Marie qui vient de perdre son Jésus et dans des circonstances épouvantables !

La « compassion » de Notre-Dame se poursuit au-delà de la mort de Jésus. Dans toute la force du terme, « compatir », c'est non seulement éprouver un sentiment de pitié, mais partager la souffrance de celui auquel on l'accorde.

S. Paul dira que « ce qui manque aux souffrances du Christ il l'achève en sa propre chair, pour son corps qui est l'Eglise » (Col., I, 24). C'est bien ce qu'accomplit la Corédemptrice unique. Elle continue en son cœur et en son âme la passion de son Fils, pour l'Eglise qu'il va établir dans quelques jours et que le Saint-Esprit, en la première Pentecôte, lancera à la conquête du monde.

La piété chrétienne voit, dans la Vierge de la descente de croix, la représentation définitive de Notre-Dame des Sept Douleurs. C'est l'instant où le glaive prédit par Siméon s'enfonce au plus intime de son âme. Désormais elle est seule, abandonnée, sans plus personne de la Sainte Famille. Toutes ses joies sont évanouies à jamais, qui contrebalançaient le martyre de sa destinée. Elle l'a sur ses genoux comme autrefois qu'elle le berçait, petit enfant, à Bethléem et à Nazareth. Mais quel contraste épouvantable ! Maintenant c'est un Jésus inanimé dont elle soutient le corps de ses deux bras maternels. Toutes les humiliations, toutes les souffrances, tout le martyre que son Fils remontent à sa mémoire ; elle en revit toutes ces scènes. En elle, se prolonge la passion.

Et pourtant de toute sa douleur, par amour pour Dieu qui a donné son propre Fils, par amour pour son Jésus qui s'est sacrifié jusqu'au don total, par amour pour les âmes qui sont l'enjeu de ce mystère de rédemption, de

[1] Abbé Rupert, dans Migne, *P. L.*, CLXIX, 789-790.
[2] Ed. de Montreuil-sur-Mer, 1901, t. XII, p. 595.

toute sa douleur accumulée à cette minute elle fait l'offrande au Père pour apaiser sa justice et que descende sur le monde la miséricorde et le pardon.

Chez elle, comme chez son Fils, ce qui domine c'est l'entière obéissance aux desseins du Père. La digne Mère de Dieu est aussi la digne corédemptrice auprès du Rédempteur ; elle est la femme des douleurs près de l'homme des douleurs. Et rien ne nous donne l'image de cette commune vocation comme cet embrassement d'avant la mise au tombeau. Ils ne font plus qu'un ! C'est au soir de la promesse accomplie, la vision de ce groupe de la Femme et de l'enfant que Dieu avait annoncé à nos premiers parents, après le péché, pour le salut de l'humanité.

* *

Ne séparons pas dans notre souvenir, l'image de Notre-Dame des douleurs de la pensée de l'Homme des douleurs. Le martyre du Fils nous sera plus sensible à travers celui de la Mère ; et comme Jésus, c'est par nous et pour nous qu'elle a souffert.

Puisons donc, dans la méditation de telles douleurs, une volonté de contrition intense, une résolution de courage chrétien tout rempli d'amour : « *Sic nos amantem, quis non redamaret ?...* »

LECTURES SUR L'EUCHARISTIE

La Communion des cœurs dans la Fraction du pain

VI

ANANIE ET SAPHIRE

Le haut Moyen Age a connu l'usage de conserver l'Eucharistie dans des vases en forme de colombes. Aujourd'hui encore, on peut voir des *colombes eucharistiques* au Collège Saint-Athanase, à Rome, et à la cathédrale d'Amiens. Les orfèvres de Limoges qui au Moyen Age fabriquèrent un très grand nombre de colombes, ont emprunté à une profonde conception de l'Eucharistie un motif artistique. Ils ont en effet uni très étroitement l'Eucharistie à la troisième personne de la Sainte Trinité, au Saint-Esprit [1]. La colombe symbolise, on le sait, l'Esprit-Saint. Le Corps du Christ est « *sorti* de la flamme du Saint-Esprit, comme un don que Dieu nous a fait et que nous offrons en sacrifice — *pénétré* et entouré du Saint-Esprit, qui l'illumine et l'anime de telle sorte que, tous deux, le feu et le charbon brûlé par lui, ne semblent plus être qu'une seule et même chose — et finalement, *débordant* du Saint-Esprit, en ce qu'il en répand le parfum dans le sacrifice et la force vivante en ceux qui y participent » [2].

[1] Voir *Lexikon für Theol. und Kirche*, t. IX, Fribourg, 1937, p. 1005.

[2] Scheeben, *loc. cit.*, p. 498.

Le Saint-Esprit, en tant qu'Amour personnifié, n'a pas seulement poussé le Fils à se donner aux hommes dans la sainte Communion, il opère aussi, en tant que principe agissant et exécutant au sein de la Trinité, le changement de la substance du Pain et du Vin en la chair et au sang du Christ, en sorte qu'il est la cause efficiente de l'union eucharistique. Les liturgies, surtout celle d'Orient, célèbrent dans la prière appelée Epiclèse, cette activité transformante de l'Esprit-Saint.

* *

1. — Comment la Communion signifie une pénétration et une société intime avec l'Esprit-Saint, c'est ce qui ressort déjà de la Ire Epître aux Corinthiens commentée au chapitre précédent.

Nous abordons maintenant un livre où se reflète une image magnifique de la puissance et de la force du Saint-Esprit, les *Actes des Apôtres*. Ce livre pourrait être appelé : l'Océan du Saint-Esprit. A partir de l'ère du Saint-Esprit qui s'ouvre par la Pentecôte, les Apôtres opèrent des signes et des miracles, « les prémices » de l'Esprit de Dieu qui leur avait été promis. Les fidèles cheminaient dans l'Esprit-Saint. Le souffle de l'Esprit-Saint était sensible dans leurs paroles et dans leurs actes.

Chaque époque traduit son essence intime dans ses formules de salutation. Les chrétiens de la primitive Eglise se saluaient en disant : «*Vivas in Spiritu sancto !* — Puisses-tu vivre dans le Saint-Esprit ! »

Salut authentiquement chrétien, qui fait honneur à l'ère du Saint-Esprit !

Dans les premiers chapitres des *Actes des Apôtres,* S. Luc rapporte la promesse et la venue du Saint-Esprit ; tout le livre tend à mettre en évidence la promesse et son accomplissement.

Le comportement de Pierre, après le miracle de la Pentecôte, révèle la puissance de l'Esprit (II, 14-41), de même la guérison du boiteux (III, 1-26), la comparution de Pierre et de Jean devant le Sanhédrin (IV, 5-22). L'Esprit-Saint vivait dans les cœurs des fidèles et les fondait en une telle unité qu' « ils n'étaient qu'un cœur et qu'une âme » (IV, 32) et qu'ils partageaient leurs biens et tout leur avoir entre les pauvres (II, 45). C'est ainsi que le lévite Joseph, originaire de Chypre, et surnommé Barnabé, vendit sa propriété et en déposa le prix aux pieds des apôtres (IV, 36 et s.).

Ce fut exactement le contraire du lévite Joseph que firent *Ananie et Saphire,* dont la piété apparente (V, 1-11) fut démasquée. Eux aussi, ils voulaient se montrer généreux. Ils vendirent une propriété, mais ils n'apportèrent à Pierre qu'une partie du prix vendu. Personne ne les obligeait à vendre cette propriété, pas plus qu'à en déposer le prix auprès des apôtres. Il leur eût même été permis de n'en donner qu'une partie et de conserver le reste pour leurs besoins personnels. Ils n'avaient aucun compte à rendre à personne

dans la communauté, aucun renseignement à donner sur leur fortune. C'est ce que Pierre fit bien remarquer à Ananie (ỳ. 4). Le mensonge et l'hypocrisie consistaient en ce qu'ils prétendaient apporter la totalité du prix de vente et le sacrifier pour les pauvres. C'était un mensonge qualifié, parce qu'il était commis en face du chef de la Communauté, de l'évêque Pierre et qu'il était proféré publiquement. En dépit cependant de la perversité du mensonge, on ne saurait demander qu'un mensonge qualifié soit aussitôt puni de mort !

Le châtiment qui frappa Ananie et ensuite sa femme Saphire semble avoir été bien sévère ! Pierre lui-même n'avait-il pas menti, dans la cour du palais de Caïphe, à la face de son Maître ? N'avait-il pas trahi la confiance du Maître en le reniant ? Et son Maître ne l'avait pas alors puni de mort ! Et l'on ne saurait se contenter non plus de l'explication donnée par Pierre (v, 4), à savoir qu'ils ont menti *à* Dieu. Car Pierre, lui, avait renié le Fils de Dieu et combien d'autres mentent à Dieu d'une manière encore beaucoup plus grave, et qui ne sont pas pour autant punis de mort subite !

Tout ce récit ne devient intelligible que si l'on réfléchit qu'il s'agissait d'*un attentat extraordinairement coupable contre l'Esprit-Saint animant la chrétienté primitive.* C'était une atteinte aux fondements de la communauté. La Communauté vivait et existait si totalement dans l'Esprit-Saint que toute atteinte caractérisée à son action menaçait la vie de la communauté même. La communauté allait livrer un combat de vie ou de mort au paganisme. Pour se maintenir, elle avait besoin d'une discipline de fer afin de garder le front de bataille sous un seul commandement. Les autres moyens de coercition se trouvaient exclus, parce qu'il ne s'agissait pas ici d'un pouvoir temporel, mais d'une communauté reposant sur une organisation volontaire. Il fallait donc une puissance spirituelle, pour unir les cœurs et une puissance possédant une telle force qu'elle fût à même d'affronter victorieusement la paganisme romain, doté de tous les moyens de la force extérieure. Cette puissance, c'était le Saint-Esprit qui lui avait été donné à la Pentecôte.

Une troupe, qui combat en première ligne, subit un dommage du moindre relâchement de la discipline ; ce relâchement suffit à créer un point faible par lequel l'ennemi pourra faire brèche et ainsi détruire le front tout entier. Un seul point de cette sorte suffit à amener l'effondrement de tout le front. Les points faibles, il n'y en a pas seulement où la discipline est mauvaise et où manque le courage, mais aussi où manque le véritable *esprit du front,* l'étroite camaraderie et l'entr'aide. Le proverbe : l'union fait la force, est surtout vrai pour les combattants du front. Les chrétiens sont en lutte contre un puissant ennemi : « Nous n'avons pas à lutter contre des êtres de chair et de sang mais contre les Principautés et les Puissances, contre les maîtres de ce monde de ténèbres, contre les mauvais esprits répandus dans les régions célestes » (Eph., VI, 12).

Eux aussi — les chrétiens — ils ont à se tenir ensemble dans un « esprit de front », et c'est l'Esprit-Saint qui le leur donne. La chrétienté primitive avait cet esprit, par lui elle était forte et invincible. Dans une très étroite coordination et dans une entr'aide aimante, elle préservait cet esprit. Le plus léger affaiblissement de l' « esprit de front » pouvait avoir des conséquences incalculables. Même si en un seul point l'Esprit-Saint était entravé dans son action, cela suffisait pour que « l'adversaire, qui, comme un lion rugissant, rôde autour de nous, cherchant qui dévorer » (I Pet., V, 8), pût attaquer et provoquer la ruine de la jeune communauté.

A la lumière de ces considérations, que l'on examine la conduite d'Ananie et de Saphire. N'ont-ils pas porté atteinte à l'action de l'Esprit-Saint, bien plus, n'ont-ils pas fait semblant d'agir sous l'influx de l'Esprit-Saint, alors qu'ils en étaient très éloignés en fait ? N'ont-ils pas ouvert une brèche dans le front, en donnant accès en eux-mêmes au « Père du mensonge » ? (Jo., VIII, 44).

Ce n'était plus l'esprit de vérité, mais l'esprit de mensonge qui était leur Maître. Si le commandement suprême de la guerre, l'Esprit-Saint dirigeant l'Eglise, n'avait pas réprimé un tel acte, dans la conjoncture d'alors, il abandonnait son œuvre. L'Esprit de la communauté, qui était au travail en toute charité véritable et en toute loyauté, devait demeurer vivant. Dans les deux traîtres, l'esprit véritable était déjà mort, c'est pourquoi ils étaient voués à la mort. S. Paul devait aussi établir un lien entre le péché contre l'Esprit-Saint, en tant qu'il fonde et qu'il conserve la communion chrétienne et la mort, comme nous l'avons dit, à propos de la communauté de Corinthe (I Cor., XI, 30). Ananie et Saphire ont péché contre le Saint-Esprit. D'après les paroles du Christ lui-même (Mat., XII, 31 ; Marc, III, 28 ; Luc, XII, 10), c'est le péché le plus grave de tous. Pierre, le Pasteur établi et inspiré par le Saint-Esprit, veillait avec sévérité sur la vie communautaire de l'Eglise et ne permit pas que l'Esprit fût éteint par on ne sait quelles machinations obscures. Le cas d'Ananie et de Saphire montre clairement à quel point, dans l'Eglise du Christ, la véritable entente et la charité non falsifiée devaient agir et combien fermement il était nécessaire de veiller sur « l'unité de l'esprit dans le lien de la paix » (Eph., IV, 3).

* *

2. — Un cas semblable s'est présenté déjà dans l'Ancien Testament : c'était au temps de la prise de *Jéricho* et de *Haï* (Josué, VI-VII, 30). Par l'ordre de Dieu, tous les soldats et tout le peuple devaient faire le tour une fois durant six jours et, le septième jour, sept fois, de la ville de Jéricho. Puis, le peuple pousserait le cri de guerre et, par les murs écrou-

lés, il ferait son entrée dans la cité. Une discipline stricte devait être observée et l'on ne devait pas pousser un cri, pas dire une parole jusqu'à ce que l'ordre en fût donné. L'on ne devait d'autre part rien garder du « bien dévoué par anathème », du butin en objets d'argent, d'or ou autres choses. S'ils le faisaient ils attireraient le malheur sur tous (Jos., VI, 18). Le peuple entier devait marcher uni et serré en observant une discipline absolue. Cette force unie verrait s'écrouler les murs inexpugnables de la forteresse. Du moment qu'ils préserveraient leur unité, la victoire leur était promise. La prise de Jéricho est un bel exemple de la puissance d'action d'un peuple uni.

Mais, en sens inverse, un exemple de la façon rapide dont cette force et cette puissance disparaissent, lorsque l'unité est dissoute par l'égoïsme, se trouve dans l'attaque contre la ville de *Haï*. Achan garda pour lui une partie du butin sous anathème. « Et la colère de Yahweh s'enflamma contre les fils d'Israël » (Jos., VII, 1). Ils furent battus par les habitants de Haï et durent fuir avec de grandes pertes. Josué reçut de Dieu cette sentence :

« Ils ont transgressé mon alliance,... ils ont pris ce qui était dévoué par anathème,... *ils l'ont placé dans leurs bagages. Les Fils d'Israël ne pourront tenir en face de leurs ennemis, ils tourneront le dos devant leurs ennemis,* parce qu'ils sont devenus anathèmes. *Je ne serai plus avec vous,* à moins que vous ne détruisiez l'anathème du milieu de vous » (Jos., VII, 11-12).

Ils avaient perdu leur puissance d'assaut, parce qu'*un seul,* parmi eux, *avait agi contre tous les autres.* Tout le peuple devait expier l'égoïsme du seul Achan, parce qu'il avait brisé le front. Un seul pouvait nuir à tous ! Il est ainsi établi que dans la vie et l'action communes, un seul prévaricateur peut frapper la totalité des autres !

Lorsque, dans une chaîne, un seul chaînon se brise ou fait défaut de n'importe quelle manière, c'est toute la chaîne qui devient inutilisable. Certains exégètes de ce passage du Livre de Josué s'efforcent de justifier cette extension du châtiment à tout le peuple. Mais cela n'était pas vrai seulement pour Haï, mais c'est bien plutôt une *loi fondamentale de la vie sociale,* qui s'est vérifiée des milliers de fois. Pour Achan, la peine infligée fut celle de la lapidation : « Pourquoi, lui dit Josué, nous as-tu plongés dans le malheur ?... Que Yahweh aujourd'hui te plonge pareillement dans le malheur ! » (Jos., VII, 25). Le monceau de pierres, qui fut érigé sur le lieu de la lapidation, devait être un avertissement de ce que si un seul se laissait entraîner par l'égoïsme, il détruirait la communauté du peuple. Après que l'avidité d'Achan eût été châtiée, la colère de Dieu s'apaisa, le peuple redevint uni et fort et s'empara de la ville de Haï.

Il est plus important de tirer du récit biblique les leçons générales qu'il renferme que de discuter sur la façon dont les murs de Jéricho purent s'écrouler. Il y a là entre autres choses des vérités importantes sur les ravages de l'égoïsme au sein d'un peuple et, pour toute communauté, sur la nécessité de préserver l'unité. On a trop souvent omis de mettre en relief et d'utiliser les enseignements de l'Ecriture au sujet de la vie sociale.

(A suivre).

CONFERENCE SUR LA VIE CHRETIENNE

LOI DE CRAINTE, LOI D'AMOUR

Beaucoup de catholiques considèrent leurs devoirs religieux un peu à la manière des nouvelles recrues militaires : c'est la consigne, obéissons, même sans comprendre. L'Eglise ordonne de faire ses Pâques chaque année, mettons-nous en règle. Pour cela il est nécessaire de se confesser : allons donc à confesse, et veillons surtout à ne pas oublier de péchés ; quant au repentir et au ferme propos, c'est moins important. La messe est obligatoire le dimanche : n'y manquons pas ; et à son défaut, nous irons à une bénédiction solennelle du T. S. Sacrement, cela revient au même.

Cette manière de concevoir le catholicisme rappelle beaucoup la conduite des Juifs de l'Ancien Testament : ils veillaient à observer scrupuleusement mais matériellement la Loi dans ses moindres détails. L'intention comptait peu, la pratique beaucoup. C'était une loi imposée de l'extérieur, écrite dans les Livres inspirés, et à laquelle il fallait obéir à peu près comme un citoyen se soumet aux décisions du Parlement. Il y avait certes alors de belles âmes qui pratiquaient la vertu par amour, mais elles étaient la petite exception.

Il y a de graves inconvénients à se conduire ainsi. Cette attitude mécanique est vraiment trop opposée à l'esprit du christianisme. Elle se soutient par la routine, l'autorité du curé, la pression du milieu, mais dès qu'elle est en butte à l'hostilité, à la moquerie, aux critiques extérieures ou aux difficultés individuelles, elle risque de s'effondrer sans remède.

A notre époque et surtout depuis une dizaine d'années, une réaction violente se fait sentir çà et là, notamment dans la jeunesse, contre cet état d'esprit. On ne veut plus obéir aveuglément, on ne veut plus de préceptes qui briment la personne et gênent l'épanouissement des tendances naturelles. On répète que la Loi évangélique est une Loi d'amour et de liberté, et on se débarrasse de toute contrainte, aussi bien en morale naturelle (prescriptions du Décalogue) qu'en discipline sacramentaire et en législation ecclésiastique.

Que faut-il penser de cette réaction ?

I. — *Nature de la loi d'amour*

Il faut d'abord reconnaître le bien-fondé de la tendance en elle-même. Il est très vrai

que la loi chrétienne est une loi d'amour qui se distingue essentiellement de la loi ancienne. N.-S. l'a dit, S. Paul l'a répété, les Pères de l'Eglise et les théologiens l'ont expliqué : alors que la loi ancienne est un code écrit sur la pierre ou le parchemin, qu'on doit consulter minutieusement pour s'y conformer à la lettre, la loi évangélique, au contraire, est avant tout une loi inscrite dans nos cœurs, un principe vital conforme à nos plus sublimes aspirations, un instinct divin qui nous entraîne suavement vers les hauteurs et nous invite à pratiquer la vertu avec allégresse et spontanéité.

Elle ressemble sous certains rapports à notre conscience morale. Vous connaissez tous la voix de la conscience. Vous avez plus d'une fois été torturés par le remords d'une action mauvaise ou imparfaite, vous avez éprouvé la joie ineffable d'une victoire sur vous-même, d'un acte de vertu coûteux. Cela est dû à une sympathie naturelle pour le bien, à une répugnance pour le mal, que tout homme apporte avec lui en ce monde, à des degrés extrêmement variables.

La loi évangélique, elle, n'est pas innée en nous : nous la recevons au baptême. Mais elle ressemble à notre conscience morale en ce sens qu'elle nous pénètre à fond, nous transforme mystérieusement, nous élève au plan divin, et nous fait pratiquer les vertus surnaturelles avec autant de facilité que nous pratiquons les vertus naturelles. C'est ce que S. Thomas expose magistralement dans un article important (I^a-II^{ae}, q. 106). La loi nouvelle, *écrit-il*, n'est pas principalement celle qui est écrite dans l'Evangile, mais celle qui est inscrite dans le cœur du chrétien par la grâce du Saint-Esprit. Oui, si sublime que soit l'Evangile, — que les catholiques ne méditeront jamais assez, — il ne contient pas l'élément « principal » de la morale du Christ. Il contient seulement, dit S. Thomas, des éléments qui nous « disposent » à la grâce et nous aident à en faire « usage », mais ces éléments sont antérieurs ou postérieurs à l'essentiel ; et l'essentiel consiste précisément en cette vie surnaturelle qui nous est conférée par le Saint-Esprit. Cette vie est proprement divine, car elle est une participation à la vie même de Dieu. Et elle est aussi proprement notre vie, car nous en sommes pénétrés au fond même de notre nature créée. « La grâce sanctifiante, dit un grand théologien disciple de S. Thomas, c'est la nature même de Dieu transfusée en nous, autant que nous en sommes capables, naturalisée, acclimatée, entée sur notre nature et la transformant intérieurement de manière à ce que la vie divine puisse jaillir de notre âme divinisée comme de source... » (P. Gardeil, *Vie Spirituelle,* 1919, p. 87). De même que, au plan naturel, nous avons en nous une lumière qui nous éclaire sur nos devoirs et un secours qui nous vient de Dieu, Cause première, de même par la grâce « nous sommes guidés sur ce qu'il nous faut faire, et aidés à l'accomplir. »

Il nous devient donc aussi normal de vivre en fils de Dieu que, au plan naturel, d'épanouir notre personnalité humaine. Plus exactement notre activité morale est pénétrée par notre vie divine, et du fait même que nous vivons en fils de Dieu, nous réalisons d'une manière transcendante notre destinée humaine. « Cette vie divine est une vie morale, mais elle l'est sans le rechercher précisément : elle l'est éminemment... comme le terme l'emporte sur la route, comme la fin sur le moyen » *(Vie Spir.,* 1919, p. 84).

II. — *Place des préceptes dans la Loi d'amour*

Quand on a compris cette doctrine, on voit clairement que le christianisme est essentiellment une vie que tout, dans l'Eglise catholique, tend à développer. Les préceptes de la morale naturelle, résumée dans le Décalogue, ne sont pas une contrainte arbitraire, destinée à éprouver notre fidélité à l'égard du Créateur : ils sont des directives parfaitement conformes aux tendances légitimes de notre nature et orientées vers l'épanouissement harmonieux de notre être. Ils exigent des sacrifices, il est vrai, et parfois même terribles, mais c'est pour que, de cette mort, sorte une vie supérieure. De même les préceptes ecclésiastiques concernant les sacrements et la vie chrétienne en général ne sont pas des inventions capricieuses : ils sont le résultat d'une expérience séculaire et d'une sagesse qui a fait ses preuves. S'il est prescrit de communier au moins une fois par an, c'est pour que la vie divine des chrétiens ne disparaisse pas complètement. S'il est nécessaire de se confesser, c'est pour ressusciter cette vie, moyennant un repentir sincère, quand elle est morte. La messe dominicale n'a une telle importance que parce qu'elle est la reproduction du sacrifice de la Croix et le grand canal qui nous relie au Christ.

Cette manière de concevoir les choses confère un sentiment de libération exaltant, célébré par S. Paul et par tous les mystiques catholiques, notamment par S. Augustin. Dès que nous sommes entrés par grâce dans la « Maison du Père », nous nous conduisons envers lui comme des fils aimants et confiants qui domptent courageusement leurs passions à la seule pensée qu'ils participent à sa vie divine. Nous savons, certes, que nous portons notre trésor « dans des vases fragiles » et qu'il nous faut toujours « veiller et prier », mais nous ne sommes pas hantés par l'idée du péché et la menace du châtiment, confiants que nous sommes dans le secours tout-puissant d'un Père infiniment aimant.

Vous souvenez-vous des escalades de rochers dans les hautes montagnes ? Il arrive que le sentier est si étroit qu'un seul faux-pas vous ferait tomber dans l'abîme. Aussi a-t-on scellé tout le long une barre de fer pour vous préserver du danger. Malgré cela certaines personnes ont peur : la seule pensée du gouffre qu'elles surplombent leur donne le vertige. Elles accrochent leurs mains au

parapet, détournent la tête vers la paroi et avancent pas à pas, en tremblant. Telle est l'image des catholiques hantés par l'idée du péché et de l'obligation morale, qui voient dans le christianisme une loi de crainte, comme dans l'Ancien Testament. Par contre ceux qui vivent à fond leur vie de grâce ressemblent à ces jeunes excursionnistes qui bondissent en riant sur ces dangereux sentiers et regardent devant eux, et non du côté du précipice.

Mais est-ce une raison pour ignorer le péril ? Est-ce qu'il est bon de mépriser cette barre de fer qui, à tel tournant, sauvera la vie ? Non, certes, ce serait folie. Or certains, à notre époque, ne gardent pas cette sagesse. Ils ne trouvent pas le juste milieu entre la crainte servile et le dévergondage.

Dans leur souci légitime d'exalter le primat de la vie divine, ils en arrivent à dédaigner tout élément de contrainte ; ils ont horreur de se sentir obligés en conscience ; ils ne veulent plus entendre parler de péché, surtout de péché mortel ; ils ne voient dans le Droit canon et dans les prescriptions liturgiques que des conseils, non des ordres. Et ils ne savent plus où se trouve la limite du permis et du défendu : ils ressemblent aux excursionnistes qui, par leur mépris des garde-fous, tombent dans le ravin.

La vraie ligne de conduite se trouve entre les deux extrêmes. Il ne faut pas obéir à Dieu par crainte servile, à la manière des Pharisiens de l'A. T. Il ne faut pas non plus se libérer de toute contrainte sous prétexte de spontanéité. Mais il faut : 1° aimer Dieu de tout son cœur, en fils adoptif conscient de la vie surnaturelle qui nous élève au plan même de Dieu, et 2° nous soumettre courageusement et même avec joie aux prescriptions que Dieu nous impose par les lois de la nature et par les lois évangéliques et ecclésiastiques, en ne gardant, autant que possible, qu'une crainte, la crainte filiale d'un enfant qui, coûte que coûte ne veut pas peiner son père.

Telle est encore la doctrine sûre de S. Thomas. Nous avons vu à quel point il enseigne une morale libératrice et intérieure. Mais n'en concluons pas qu'il ignore la nécessité de l'obéissance aux préceptes naturels et divins : il les met seulement à leur place. Dans la *Somme théologique,* il commence par approfondir chaque vertu, puis il expose aussitôt le don du Saint-Esprit correspondant, marquant bien ainsi que la loi chrétienne est avant tout basée sur notre organisme spirituel, épanouissement de la grâce et des vertus théologales. Mais il ne s'en tient pas là. Il parle ensuite des vices opposés à la vertu, et enfin des préceptes positifs et négatifs. Il les met à la suite, pour bien montrer leur importance organique secondaire, mais il ne les néglige pas et, quoiqu'il ne soit pas un casuiste, il ne craint pas de parler de péché mortel quand il y a lieu.

Pourquoi, de nos jours, tant de jeunes ne tolèrent-ils plus ce fardeau de l'obligation morale ? C'est sans doute, chez certains, un relent de l'esprit d'indépendance signalé dans les enquêtes récentes. De l'enseignement actuel de la doctrine chrétienne ils ont surtout retenu l'idée de libération. Et ils se débarrassent de la contrainte morale non pas pour avancer plus allègrement dans la vertu surnaturelle, mais pour mener une vie plus conforme aux tendances inférieures, ou même déréglées, de la nature humaine. C'est un affadissement de la morale chrétienne.

D'autres, par contre, ont sûrement d'excellentes intentions et des désirs d'apostolat. Ils savent que la masse des incroyants ne reviendra jamais à l'Eglise catholique tant qu'ils ne verront en elle qu'une caricature pharisaïque. Ils mettent donc tellement en relief la notion de vie humaine et divine qu'ils en arrivent à escamoter l'élément disciplinaire de sa législation. On comprend ce procédé tactique tant qu'il reste un moyen de contact avec les incrédules, mais on ne le comprend plus quand il devient une position doctrinale.

III. — *Le « juridisme » en morale*

En effet, il ne faut pas oublier deux choses capitales.

En premier lieu, cette vie de grâce, qui est notre principale loi morale dans le catholicisme, n'est pas une réalité individualiste, mais une participation à la vie de l'Eglise. Il est donc essentiel au catholique de demeurer en communion étroite avec l'Eglise et en sa dépendance totale. C'est le droit et le devoir de l'Eglise de nous indiquer, telle une Mère à ses enfants, les conditions qu'elle trouve raisonnables pour nous communiquer sa vie et la conserver en nous. Pour ceux qui, sciemment et volontairement, se tiennent hors de l'Eglise, il n'y a pas de salut possible ; telle est la volonté de Jésus-Christ : « Allez par tout le monde, dit-il à ses apôtres, et prêchez l'Evangile à toute créature. Celui qui croira et sera baptisé, sera sauvé ; celui qui ne croira pas sera condamné » (Marc, XVI, 15-16).

Or, — et c'est le deuxième fait à retenir — l'Eglise a été constituée par son divin Fondateur en société visible. Elle transmet donc d'une manière humaine et visible, au moyen des sacrements, cette vie surnaturelle qu'elle possède en plénitude, et elle ne peut se soustraire au devoir de fixer elle-même les modalités de réception des sacrements. Elle le fait nécessairement au moyen de procédés qui ressemblent à ceux des sociétés naturelles. C'est ainsi qu'elle est obligée d'avoir un code législatif, le Droit canon, et de promulguer périodiquement d'autres lois selon les nécessités du moment. Et comme elle légifère en vue du bien des âmes, ces multiples éléments juridiques obligent souvent en conscience, parfois même sous peine de péché mortel, et cela d'une manière stricte.

Soit par exemple le cas du jeûne eucharistique. L'Eglise ne tolère que de rares exceptions à cette loi. Elle les a précisées dans le Code (can. 858) et dans le rescrit temporaire